

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

Ministère de la Santé

14, avenue Duquesne

75 007 PARIS

Nos réf : FB/FL 247 - 06 - 2020

Aubenas, le 3 Juin 2020

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intégration de toutes les professions soignantes libérales au Ségur de la Santé lancé le lundi 25 mai 2020.

Les associations représentatives des professions libérales soignantes souhaiteraient l'intégration du secteur libéral aux discussions en cours dans le cadre du Ségur de la Santé.

Ces associations regroupent des métiers de la santé les médecins, les chirurgiens-dentistes, les pharmaciens, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures-podologues, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, les orthophonistes, les orthoptistes, les audioprothésistes, les prothésistes, les orthésistes, les diététiciens, les psychothérapeutes, les psychologues, les ostéopathes et les chiropracteurs.

Le rassemblement et l'intégration des professionnels soignants permettraient de réduire les clivages entre les différentes professions du soin et de faire face aux nombreuses difficultés qu'ils subissent notamment dans le cadre de la crise sanitaire et économique engendrée par le Covid-19.

Cette participation des professions libérales soignantes aux débats du Ségur de la Santé permettrait aux pouvoirs publics de recueillir les attentes de l'ensemble des professions soignantes dans les discussions relatives à la sécurité sociale, aux salaires, à la protection et au développement des professions, aux assurances, aux études et aux formations, au sujet des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et à la retraite.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette suggestion, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

*Merci pour votre attention
à cette demande légitime.*

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

